

Commune de Cormeilles-en-Vexin
49 rue Curie – 95830 Cormeilles en Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63
Courriel : mairie@cormeilles-en-vexin.fr

ARRETE MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT : Val d'Oise COMMUNE : Cormeilles-en-Vexin	ARRETE PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT Rue du Jacques Fournier (RD190) Réfection de la couche de roulement Nuits des 1^{er} au 3 JUIN 2026
ARRETE n° 2026-25/T	
ARRETE Portant restriction temporaire de la circulation et du stationnement Rue Jacques Fournier (RD 190) Réfection de la couche de roulement Nuits des 1^{er} au 3 Juin 2026 21H00 - 06H00	Le Maire de la commune de Cormeilles-en-Vexin (Val d'Oise), Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants, Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R417-10 et R417-2, Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions et leurs textes d'application, Vu la demande du Conseil Départemental du Val d'Oise, Considérant la nécessité de réglementer la circulation des véhicules pour permettre le bon déroulement des travaux et d'assurer la sécurité des automobilistes et des utilisateurs du domaine public, A R R E T E Article 1 : Du 1^{er} au 3 Juin 2026, l'Entreprise COCHERY de Pierrelay est autorisée, pour le compte du Conseil Départemental du Val d'Oise, à occuper le domaine public pour procéder aux travaux de réfection de la couche de roulement de la rue Jacques Fournier (RD 190) depuis son intersection avec la rue du Général Leclerc jusqu'à Ableiges. Article 2 : Durant les nuits du 1^{er} au 2 Juin et du 2 au 3 Juin 2026 de 21H00 à 06H00, la circulation rue Jacques Fournier, sera interdite dans les deux sens ainsi que le stationnement (cf.plan en annexe). Une déviation sera mise en place : - Depuis Ableiges par la RD 28 jusqu'à Marines - RD 915 - Sortie RD 190 (Cormeilles-en-Vexin par rue de Bréançon) Article 3 : La déviation sera mise en place par les services du Département du Val d'Oise.

Article 4 :

La circulation sera réouverte à la circulation la journée entre 6H00 et 21H00.

Article 5 :

Tout intéressé qui désire contester le présent arrêté, peut saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise (95) d'un recours contentieux dans les deux mois.

Article 6 :

Ampliation sera transmise à :

- Entreprise COCHERY à Pierrelay
- Le Conseil Départemental du Val d'Oise ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES ;
- Monsieur le Commande du Centre de Secours de CORMEILLES-EN-VEXIN (95) ;
- Monsieur le Président du SMIRTOM du Vexin – VIGNY (95) ;
- La Société TRANSDEV à GENICOURT (95) ;

Cormeilles-en-Vexin, le 26 mai 2026.

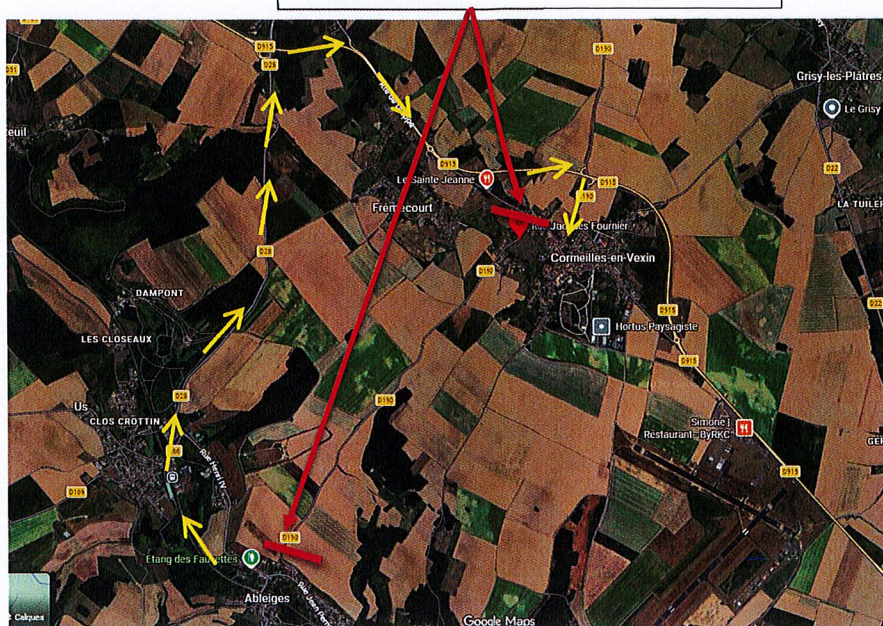
Le Maire,
Vincent IBRELISLE



Certifié exécutoire compte-tenu des
formalités de publication et
d'affichage effectuées
le 26 Mai 2026
Le Maire,

ANNEXE

Stationnement et circulation interdite rue
Jacques Fournier



Déviation